

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 15-000177 / 69701047  
Sintetica-Bioren SA, 2108 Couvet  
Production de solutés pour perfusion  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques  
30 H  
01.04.2015–31.03.2018 (Renouvellement)

### Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 15-000169 / 74897813  
Busch Clean Air SA, 2900 Porrentruy  
Secteur de production: usinage et assemblage  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
11 H  
01.03.2015–29.02.2016 (Renouvellement)

### Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 15-000145 / 63823055  
TFB AG, 1070 Puidoux  
Labo et consultation / expertise: vérification, examen et consultation  
concernant la construction de béton sur tous les chantiers dans toute la Suisse  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
5 H  
01.03.2015–28.02.2018 (Renouvellement)
- 15-000033 / 61140649  
Tamoil SA, 1868 Collombey  
Bureau et gare de chargement (Contremaître, Pomperie, Traction, TDA,  
Passerelle, bureau, Charg. LPG): préparation et opération de transferts  
des produits pétroliers dans les réservoirs  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques  
22 H  
01.03.2015–01.03.2018 (Renouvellement)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)  
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 15-000053 / 64790679  
Kreutzer et Cie SA, 1205 Genève  
Département de la maintenance: interventions lors de problèmes techniques sur les équipements et installations chez leurs clients  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
4 H  
01.02.2015–31.01.2018 (Renouvellement)
- 15-000181 / 64401572  
SAP (Schweiz) AG, 8105 Regensdorf  
Global Services & Support: interventions de dépannage lors de problèmes techniques chez leurs clients dans toute la Suisse  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques  
60 H  
01.01.2015–31.12.2017 (Nouveau permis)
- 15-000027 / 61140649  
Tamoil SA, 1868 Collombey  
Raffinerie et gare de chargement (équipe technique de maintenance): interventions lors de problèmes techniques sur les équipements de la production et des infrastructures des bâtiments de l'ensemble du site (y compris la gare de chargement)  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
28 H  
01.03.2015–28.02.2018 (Renouvellement)

**Permis de travail du dimanche et durant les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)**

- 15-000028 / 61140649  
Tamoil SA, 1868 Collombey  
Laboratoire  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques  
4 H, 2 F  
01.03.2015–28.02.2018 (Renouvellement)

**Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)**

- 15-000029 / 61140649  
Tamoil SA, 1868 Collombey  
Raffinage (PER), conversion (PEC), utilités (PEU)  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques  
96 H  
01.03.2015–01.03.2018 (Renouvellement)

- 15-000150 / 52065799  
Industrie de pierres scientifiques Hrand Djevahirdjian SA, 1870 Monthey  
Secteur fabrication des pierres (FP)  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques  
21 H  
01.03.2015–28.02.2018 (Renouvellement)
- 15-000253 / 61140649  
Tamoil SA, 1868 Collombey  
Mouvement raffinerie (PLM), service de sécurité (SEC)  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques  
30 H  
01.03.2015–28.02.2018 (Renouvellement)
- 15-000031 / 61140649  
Tamoil SA, 1868 Collombey  
Raffinerie: Chef de tour PTC  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques  
5 H  
01.03.2015–01.03.2018 (Renouvellement)

**Permis de travail en continu atypique (sans alternance)  
(art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

- 15-000153 / 52081371  
Ateliers Busch S.A, 2906 Chevenez  
Secteurs de production: usinage, montage, logistique, test et essai  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
80 H  
01.03.2015–28.02.2018 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

3 mars 2015

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail